

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU 29 septembre 2014**

**Objet : Plan de financement global pour les raccordements très haut débit sur le territoire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Gorre (87)**

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf septembre à quatorze heures quinze, le Comité Syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le dix-neuf septembre, se réunit en session ordinaire, salle n°1, au Conseil Général de la Creuse à Guéret, sous la présidence de Monsieur Alain LAGARDE, son Président.

*En exercice : 15*

*Présents : 8*

*Votants : 8 Pour*

Sont présents :

Mr Alain LAGARDE	Conseiller Régional du Limousin
Mr Vincent TURPINAT	Conseiller Régional du Limousin
Mr Christian TRENTAUD (suppléant de Mr Lefort)	Conseiller Général Haute-Vienne
Mr Jacques DESCARGUES	Vice-Président du Conseil Général de la Corrèze
Mr Didier BARDET	Conseil Général de la Creuse
Mr Jean-Pierre BERNARDIE	Conseiller Agglo Bassin de Brive
Mr Christian HANUS	Conseiller municipal à la Ville de Limoges
Mr Eric CORREIA	Président de l'Agglo du Grand Guéret

Sont excusés :

Mme Guilaine JEANNOT PAGES (et son suppléant)	Vice-Présidente du Conseil Régional du Limousin
Mr Bernard BROUILLE (et son suppléant)	Vice Président du Conseil Général Haute Vienne
Mr Michel DA CUNHA (et son suppléant)	Vice-Président du Conseil Général de la Corrèze
Mr Philippe BAYOL (et son suppléant)	Vice-Président du Conseil Général de la Creuse
Mr Christian PRADAYROL (et son suppléant)	Conseiller Communautaire Agglo Bassin de Brive
Mme Nicole GLANDUS (et son suppléant)	Adjointe au Maire à la Ville de Limoges
Mr Michel JAULIN	Vice Président de l'Agglo de Tulle

---

**Il est exposé aux membres du Comité Syndical le rapport suivant :**

Dans le cadre du SDAN Pilote, au vu de l'ensemble des projets d'aménagement numérique présentés par la Communauté de Communes de la Vallée de la Gorre, et en accord avec celle-ci, la Région Limousin et le Département de la Haute Vienne, les opérations suivantes sont retenues :

- Réalisation de travaux de montée en débit (MED) sur les communes de Saint-Auvent et Gorre
- Fibrage/Dégrouperage des NRA Origine correspondant

Le coût total de ces opérations est estimé à **694 000 € HT** (voir détail ci-annexé)

Il convient de prévoir plusieurs plans de financement par territoire selon la participation ou pas de l'Union Européenne. Celle-ci intervient dans la limite de 3 180 768 € sur les opérations du SDAN pilote (axe 1 + axe 2) et sur la base de 7 951 920 € HT de travaux. Elle n'intervient pas pour les travaux de FTTH.

Sur ce territoire des fonds européens ne sont pas mobilisés sur l'axe 1 ; la Région intervient alors à hauteur de 54%.

Par ailleurs, sur certains territoires, des travaux sont réalisés dans le cadre de l'axe 2 et les taux d'intervention des cofinanceurs sont alors différents. Ce territoire n'est pas concerné à ce jour.

Plan de financement pour les travaux de montée en débit sur le territoire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Gorre (Axe 1) :

NATURE DES RECETTES	MONTANT HT	POURCENTAGE
REGION LIMOUSIN	374 760.00 €	54 %
UNION EUROPEENNE	0	0 %
ETAT - FSN (AVANCE REGION LIMOUSIN)	111 040.00 €	16 %
DEPARTEMENT HAUTE VIENNE	104 100.00 €	15 %
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE ET DE LA GORRE	104 100.00 €	15 %
<b>TOTAL</b>	<b>694 000.00 €</b>	<b>100%</b>

En référence à la délibération N°326 du 2 avril 2013, une contribution financière aux frais de fonctionnement sera versée par la Communauté de Communes de la Vallée de la Gorre.

Cette contribution financière sera calculée à hauteur de 3% du montant réel de l'ensemble des travaux réalisés sur le territoire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Gorre dans le cadre du SDAN pilote (axe 1 et axe 2 le cas échéant), avec un seuil minimum de 1 000 euros et maximum de 10 000 euros.

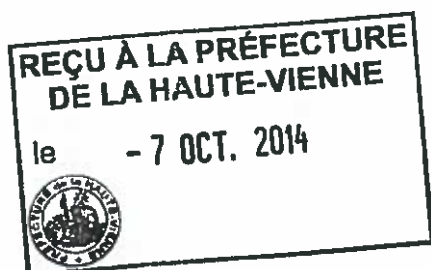
Au vu du montant prévisionnel total des travaux sur ce territoire, le seuil maximum sera demandé à la Communauté de Communes de la Vallée de la Gorre.

**Après avoir délibéré, les membres du comité syndical, décident, à l'unanimité :**

- **d'approuver le plan de financement ci-dessus relatif aux travaux de raccordement en très haut débit sur le de la Communauté de Communes de la Vallée de la Gorre réalisés dans le cadre du SDAN pilote,**
- **de donner autorisation au Président pour procéder aux demandes de subventions et contributions correspondantes,**
- **de donner autorisation au Président pour signer tout acte se rapportant à ces travaux.**

Fait à Limoges, le 29 septembre 2014

Le Président de DORSAL,  
Alain LAGARDE



**Communauté de Communes de la Vallée de la Gorre**

Récapitulatif des opérations SDAN-Pilote

Priorité	Type Opération	Référence	Secteur	Cout total provisionnel	Commentaires
Pilote	MED	SJU/C15	Saint-Auvent limite Saint-Martin-de-Jussac	211 000 €	
Pilote	MED	SLG/B01	Gorre	106 000 €	inclut fibrage NRA St Laurent Gorre
Pilote	MED	SLG/B03	Saint Auvent Nouzille	136 000 €	
Pilote	MED	SLG/B04	Saint-Auvent bourg	241 000 €	
<b>Total Pilote</b>				<b>694 000 €</b>	